



**COMITE DES BANQUES DE LA POLYNESIE FRANCAISE  
DE LA FEDERATION BANCAIRE FRANCAISE**

Papeete le, 30 janvier 2014

**Avenant du 30 janvier 2014 à la Convention Collective du Travail du secteur des banques  
et sociétés financières de Polynésie Française du 20 octobre 1986**

**Accord pour l'année 2014**

Entre :

- L'association Française des Banques / Comité de Polynésie Française (AFB/CPF)

D'une part



Et

- La Confédération des Syndicats des travailleurs Polynésiens (CSTP-FO),
- La Confédération ATI'A I MUA
- La Confédération O OE TO OE RIMA
- La Confédération des syndicats Indépendants de Polynésie (CSIP),
- Le syndicat OTAHI

D'autre part

*[Handwritten signatures and initials]*

## IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT



### Exposé des motifs

A l'occasion des réunions organisées dans le cadre des négociations annuelles obligatoires pour 2014, les partenaires sociaux ont partagé les constats suivants.

Les employeurs ont indiqué que l'année 2013 n'avait pas permis de déceler de signe tangible de reprise. Le PNB des banques est en baisse, en lien avec une économie atone et une politique de taux bas.

Les nouvelles mesures fiscales impactent le compte de résultat des établissements dès la fin de l'année 2013 avec, notamment, une augmentation de la TVA non récupérée.

De plus, les banques de la place ont poursuivi le provisionnement de leurs créances douteuses: au-delà de dossiers de place importants sur le marché des entreprises, la diminution du nombre d'emplois en Polynésie Française se traduit par une augmentation de la sinistralité chez les particuliers.

Sur 2014, de nombreuses incertitudes pèsent quant à une éventuelle reprise voire un arrêt de la dégradation et sur la capacité du Territoire à relancer l'offre publique.

Parallèlement, le PNB continuera d'être sous pression avec le maintien des taux bas, la nouvelle loi probable de modération tarifaire visant à lutter contre la vie chère.

Les mesures fiscales attaquent le compte de résultat des banques: taxe sur le PNB augmentant de 1% pour s'établir à 4%, la hausse de la TVA portera son effet sur une année pleine, l'augmentation de la CSIS de 2%, la réforme du dispositif de crédit d'impôt (moindre levier de la défiscalisation) et l'anticipation de la poursuite du provisionnement.

Les partenaires sociaux se disent conscients des réalités économiques. Dans le contexte décrit, ces derniers comprennent la position des employeurs à maintenir la valeur du point bancaire à 418,67 et considèrent que le maintien de l'emploi doit être une priorité, au même titre que la reconnaissance du travail accompli par la récompense des meilleurs collaborateurs.

### Article 1 : Durée

Le présent accord est conclu pour une durée de un an.

### Article 2 : engagement sur l'emploi

Les banques du Territoire s'engagent à ne procéder à aucun licenciement économique pendant la durée de l'accord.

### Article 3 : la reconnaissance des collaborateurs

Les banques du Territoire s'engagent à maintenir le dispositif propre à chaque établissement, d'évaluation des compétences et performances conduisant à une reconnaissance financière individualisée (augmentations individuelles, primes).

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including a large signature and several smaller initials.

**Article 4 : le versement d'une prime exceptionnelle**

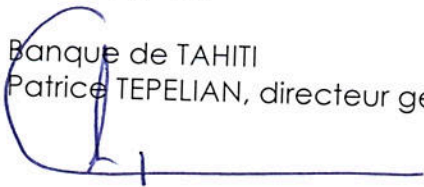
Les banques du Territoire s'engagent à verser aux salariés une prime exceptionnelle d'un montant brut de 15.000 XPF.  
Le versement de cette prime interviendra durant le 1<sup>er</sup> semestre 2014, chaque établissement convenant de la date et des modalités de versement selon ses propres prérogatives.

**Article 5 : date d'effet**

Le présent avenant prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Pour l'AFB/ CPF

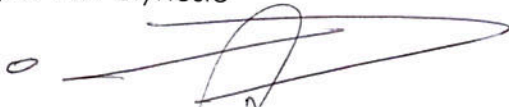
Banque de TAHITI  
Patrice TEPELIAN, directeur général



James ESTALL, représenté par Matahi BROTHERS, directeur général délégué,  
Banque SOCREDO



Olivier RAUCH, directeur général  
Banque de Polynésie



CSTP-FO représentée par M. Maco REID



ATI'A I MUA représentée par Mme Christel MAITERE



O OE TO OE RIMA



CSIP représentée par M. John THUNOT



OTAHI

*my all 4 me w*